

Montréal, le 19 juin 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants aux dossiers R-4089-2019 et R-4090-2019

Objet : Demandes de révision de la décision D-2019-052 rendue dans le

dossier R-4045-2018

Dossiers de la Régie : R-4089-2019 et R-4090-2019

Tel que prévu dans sa lettre du 14 juin 2019, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra à compter de **9 h, le 20 juin 2019, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie tient à informer les participants du déroulement de l'audience.

La Régie entendra, dans un premier temps, la demande de révision de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (l'AREQ) et, dans un second temps, la demande de révision de Blackbone Hosting Solutions Inc. (Bitfarms).

Les intervenants pourront ensuite présenter leur argumentation dans l'ordre suivant :

- Association Hôtellerie Québec et Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);
- Première Nation Crie de Waswanipi et Corportation de développement Tawich (CREE);
- Vogogo inc. (Vogogo);
- Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur).

L'audience se terminera par la réplique de l'AREQ, suivi de celle de Bitfarms.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml